

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY
Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M.
SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M.
BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL
Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à
Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE
Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

16. Procédure de désherbage concernant la bibliothèque municipale.

Le désherbage est une étape du circuit d'un document qui permet d'éliminer, sur des critères, les documents n'ayant plus leur place dans le fonds de la bibliothèque. En effet, le fonds documentaire est en constante évolution avec les acquisitions de nouveautés effectuée chaque année et le désherbage permet de redynamiser le fond de la bibliothèque en faisant de la place pour la nouveauté et d'assurer un service public de qualité en répondant au mieux à la demande des lecteurs désireux d'être en phase avec l'actualité littéraire.

Le désherbage de la bibliothèque a été réalisé en s'appuyant sur la méthode IOUPI (référence nationale) selon la formule suivante : 10/03/IOUPI.

- le premier chiffre correspond au nombre d'années écoulées depuis la date du dépôt légal de l'ouvrage,
- le second chiffre correspond au nombre d'années écoulées sans prêt du document,
- les lettres correspondent à des acronymes qui résument les cinq critères d'élimination d'un ouvrage : I comme incorrect, O comme ordinaire, U comme usé, P comme périmé et I comme inadéquat.

Tous les documents de la bibliothèque ont fait l'objet d'un examen et sur les 5 485 documents de la bibliothèque (en dehors des 2 044 documents de la bibliothèque départementale de prêt), 166 documents ont été sélectionnés pour être déséchéchés à partir des critères ci-dessus.

Par ailleurs et afin d'éviter la destruction physique des documents et de leur offrir une seconde vie, il est proposé de les donner à la librairie d'occasion Ammareal. Ainsi, la librairie reversera 10 % du prix de vente HT à l'association caritative « le Crabe du Petit Zèbre » choisie par la commission culture, communication, presse et affaires sociales.

Par ailleurs, la librairie reversera 5 % du prix de vente au profit de l'association « Lire et sourire » qui a été choisie par la commission culture, communication, presse et affaires sociales parmi 4 associations en faveur de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider la procédure de désherbage décrite ci-dessus,
- de valider le principe de partenariat avec la librairie Ammareal,
- d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans ce cadre.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

